



0908003301

DATE DEPOT : 2009-09-21

NUMERO DE DEPOT : 80033

N° GESTION : 2001B07524

N° SIREN : 437585680

DENOMINATION : LABELIUM

ADRESSE : 36 rue de l'Arcade 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/06/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF
06

30.06.09 TB, MJ

01B7524

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

LABELIUM
Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 Euros
29, rue du Colisée – 75008 PARIS
RCS PARIS 437 585 680

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2009

Présent au Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

21 Sep 2009

2009

N° DE DÉPOT

L'an deux mil neuf, le trente Juin à dix neuf heures.

Les Associés de la Société LABELIUM, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence, et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Nicolas BARNABE préside l'Assemblée en sa qualité de Gérant Associé de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- Les statuts sociaux,
- Un projet de nouveaux statuts sociaux.

Puis, il rappelle que le texte des résolutions proposées ainsi que les documents ci-dessus ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle aux associés que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Transfert de siège social,*
- *Modifications des statuts,*
- *Pouvoirs pour les formalités légales.*

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la gérance, et après avoir entendu lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de Paris (75008), 29, rue du Colisée à Paris (75008), 36, rue de l'Arcade, et ce, à compter du 1er Juillet 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, la collectivité des associés décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le Siège social est fixé à l'adresse suivante :

36, rue de l'Arcade – 75008 PARIS

.../... Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

LE GERANT

LES ASSOCIES